

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS

(Entièrement versés)

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 1899

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1898

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1899

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DENORMANDIE, , ancien gouverneur de la Banque de France, *Président*.
BERGER, O. , administrateur de la Banque Impériale Ottomane. } *Vice-*
MERCET, O. , de la maison de banque Périer, Mercet et C^{ie}. } *Présidents*. } Comité
THIÉBAUT, O. , fondateur. } } de
DE SINGAY, Ludovic. } } Direction.
ROUX, Jules-Charles, , administrateur de la Compagnie universelle du Canal de Suez.
CARRABY, Calixte, .
MÉLIODON, P., O. , administrateur du Crédit Foncier de France.
ROSTAND, Jules, de la maison de banque Rostand, Deschars et C^{ie}.
CAMBEFORT, Charles.

COMMISSION DE CONTROLE

MM. G. MARTIN, ancien Inspecteur des Finances.
G. ROBERT.
P. DIÉTERLEN.

COMMISSAIRES DES COMPTES

Pour l'Exercice 1899

MM. BARON, C. , Ingénieur, Directeur honoraire de l'Administration des Postes et Télégraphes.
BLONDEAU, O. , contrôleur en retraite de l'administration de l'armée.

DIRECTION

MM. ALEXIS ROSTAND, O. , *Directeur*,
AUGUSTE GALLAY, , *Sous-Directeur*,
ÉMILE ULLMANN, , *Sous-Directeur*.
GUILLAUME BORDO, *Secrétaire Général*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.
BARBET-MASSIN.
BARBIER fils.
BAUDET, .
BLANC.
BOUCHERON, O. .
BOUTET, .
BRAILLARD.
BRESSON.
CARNAUD.
CÉLERIER, .
CHAPUIS.
CLAUDON.
CLERMONT (de), .
COPEAU.
COUSTÉ, O. .
COUVREUR, .
DÉGALLE.
DESÉGLISE.
DEVÈS.
DIOR.

MM.
DUNAND.
DURAND.
FOINAT.
FOURET, .
GASNE, .
GAUTIER.
GHESQUIÈRE, O. .
GILLAN.
GUY, .
HARTOG, .
HETZEL, O. .
HUGOT, .
KLOTZ.
LEDUC, O. .
LEGRAND CH., O. .
LE MARCHAND.
LOMBART, .
LORILLEUX, .
LOUSSEL, .
LOVENBACH.

MM.
LYON, .
MARCILHACY, .
NIZEROLLE.
PIERREDON, .
PINGAULT.
POLLET, .
POULENC, .
POULLAIN-BEURIER, .
POUPINEL, .
ROBERT-DEGASCHES, J.
SAILLARD.
SALMON, .
SAMSON, .
SÉDILLOT.
SIGAUD fils.
SOHIER.
SULLIOT, O. .
VAURY, .
VÖELKEL.
WOLFF, .

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 1899

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1899

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

L'exercice dont nous avons à vous entretenir aujourd'hui est le *dixième* du Comptoir National.

La date du 31 décembre 1898 a donc clos une période dans la vie de notre Société.

Un bref rapprochement de chiffres vous fera mesurer le chemin parcouru depuis dix ans.

Au 31 décembre 1889, la situation du Comptoir National se résumait par un montant de *221 millions*, et il vous fut réparti pour un demi-exercice, 4 francs par action.

Au 31 décembre 1898, le total de la situation est de *712 millions*, accusant ainsi une augmentation de près de 500 millions, et nous vous proposons de mettre en distribution 26 fr. 25 c. par action.

Le produit net de l'exercice a été établi après défalcation de larges amortissements et l'évaluation au-dessous des cours du 31 décembre des principales valeurs composant le Portefeuille.

En fixant notre répartition à un chiffre un peu supérieur à celui des exercices antérieurs, nous avons entendu vous donner une simple indication.

Au point où nous sommes de notre organisation et de notre développement, nous avons assuré avec certitude cette régularité du rendement normal de nos opérations professionnelles que nous avons recherchée avec persévérance comme le premier but à atteindre.

Vous en avez la preuve dans les répartitions proportionnellement égales auxquelles nous avons procédé, depuis l'origine, avec un capital versé qui a été successivement de 20, puis de 40, de 75 et enfin de 100 millions.

Ce résultat étant définitivement acquis, nous avons le sentiment que notre Société aborde aujourd'hui une ère de plus large prospérité.

L'année 1898 a d'ailleurs été plus propice que les précédentes aux affaires de banque; elle aurait pu être même très productive si des préoccupations de politique extérieure n'avaient paralysé les transactions pendant le dernier trimestre.

La recherche de l'escompte commercial en France et l'extension de nos relations de banque au dehors sont demeurées au nombre de nos premières préoccupations, car ces opérations doivent être la base de l'activité des grands établissements de crédit et constituer le principal emploi des dépôts.

Portefeuilles
(Effets de Commerce).

Aussi le mouvement de nos Portefeuilles français et étranger (effets de commerce) a-t-il atteint, en 1898 :

	A L'ENTRÉE	A LA SORTIE
Fr.	8.446.000.000 »	7.837.000.000 »
contre, en 1897. . .	7.486.000.000 »	7.218.000.000 »
soit.	<u>660.000.000 »</u>	<u>619.000.000 »</u>

de plus qu'en 1897.

Le montant des remises, en majeure partie sur France, que nous recevons aujourd'hui de l'étranger, représente dix fois celui que recevait le Comptoir ancien.

Quant à l'escompte local, la présentation des bordereaux a atteint, à certains jours, des chiffres que nous n'avions pas abordés jusqu'ici. Nous avons été entourés, comme toujours, des avis autorisés de notre Conseil d'escompte qui a été malheureusement éprouvé par la perte de quelques-uns de ses doyens. Nous adressons à la mémoire de ces amis dévoués, dont le nom reste lié aux plus traditionnels souvenirs de la maison, l'expression de nos reconnaissants et douloureux regrets.

Portefeuille-
Titres.

Ainsi que cela est indiqué dans le précédent rapport, notre *Portefeuille-Titres* comprend deux catégories de valeurs :

Les valeurs de placement, telles que la Rente française, les obligations du Tonkin et de Madagascar garanties par l'État, la Rente indienne or, etc., les stocks d'obligations des chemins de fer français, de la Ville de Paris et du Crédit Foncier de France, que nous vendons quotidiennement au guichet.

Et les actions des banques dans lesquelles nous sommes intéressés : Banque de l'Indo-Chine, Banque Russo-Chinoise, Banque Française

du Brésil, et des entreprises industrielles qu'après étude nous avons patronnées auprès du public, que nous suivons et dont la prospérité déjà acquise et l'habile gestion nous garantissent l'avenir : Compagnie générale française de tramways, Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, Tabacs de Portugal, Dynamite du Transvaal, etc.

Le mouvement des comptes de chèques et des comptes courants a été :

Comptes
de chèques et
Comptes
courants.
Bons à échéance.

	ENTRÉES		SORTIES
en 1898, de . . . Fr.	4.978.000.000 »		4.712.000.000 »
au lieu de, en 1897.	4.695.000.000 »		4.438.000.000 »
Différence au profit de 1898. Fr.	<u>283.000.000 »</u>		<u>274.000.000 »</u>

A plusieurs reprises, entre deux des relevés mensuels que nous publions et qui indiquent la situation au moment même où elle est affectée par les besoins de fin de mois, le total de nos Dépôts et Comptes courants a atteint le *demi-milliard*. Au 31 décembre, le solde est de 495.251.944 fr. 56 c.

Les bons à échéance, — qui accroissent les ressources du capital pouvant être appliquées à des opérations de durée plus longue et de produit plus rémunérateur que celles auxquelles doivent être affectés les fonds des Comptes courants, — s'élevaient au 31 décembre à 64 millions. Nous ne recevons cependant les dépôts de cette nature que depuis peu d'années.

Nous aurons à examiner, au moment opportun, si notre Société ne doit pas répondre à cette confiance croissante du public, en offrant aux déposants la base de garantie d'un capital plus impor-

tant encore que celui dont nous disposons, et que nous augmenterions parallèlement à l'extension de nos affaires.

L'exemple de beaucoup de Banques anglaises de notre ordre, dont le capital est très supérieur au nôtre, des principales Banques allemandes, qui se sont puissamment renforcées depuis 1895, celui aussi d'autres Sociétés de crédit françaises qui sont entrées dans cette voie, doivent retenir éventuellement notre attention sur cette question.

Caisses.

Le mouvement des Caisses a été :

	A L'ENTRÉE		A LA SORTIE
En 1898 de. . . Fr.	14.156.000.000 »		14.136.000.000 »
Au lieu de, en 1897.	12.656.000.000 »		12.628.000.000 »
Soit Fr.	<u>1.500.000.000 »</u>		<u>1.508.000.000 »</u>

au profit de 1898.

Reports
et avances.

Sauf pendant quelques courtes périodes où l'intérêt de la place nous a paru comporter un surcroît de facilités, les *Reports* et les *Avances* se présentent à peu près dans les mêmes proportions que l'année dernière.

Nous tenons, d'ailleurs, à maintenir ces opérations dans les limites que nous nous sommes fixées pour le parfait équilibre de notre Trésorerie.

Au 31 décembre 1898, nous avons 40 millions de reports, au lieu de 49 au 31 décembre 1897, et les avances se répartissaient comme suit :

	En 1898		En 1897
Avances sur marchan-			
disesFr.	8.981.000	»	8.485.000
— commerciales et de			
banque	5.170.000	»	6.403.000
— sur titres français			
et étrangers	44.638.000	»	41.626.000

Acceptations.

Des considérations analogues nous ont guidés pour nos acceptations. Il nous a paru opportun d'en limiter le chiffre, en raison de la tendance qu'avaient les tirages de l'Étranger à se multiplier, sous l'influence d'un concours de circonstances diverses tant économiques que monétaires.

Au 31 décembre 1898, nos acceptations — pour le service des agences d'outre-mer — s'élevaient à 6.639.000, au lieu de 12.339.000 au 31 décembre 1897.

Et les acceptations et effets à payer pour le compte de tiers se totalisaient par 88.676.000 francs au lieu de 91.608.000 à l'issue de 1897.

**Dépôts de Titres.
Ordres de Bourse.**

Les services de *Dépôts de Titres* et des *Ordres de Bourse* ont continué à se développer, notamment par l'afflux des bureaux de quartier et des agences de province. Au siège seulement, nous avons en garde, au 31 décembre 1898, 45.000 titres de plus qu'au 31 décembre 1897.

Le nombre des coffres à louer au public est devenu insuffisant. A la place de l'Opéra, nous avons déjà agrandi les locaux qui leur sont affectés, et nous aurons à prendre la même mesure rue Bergère.

Succursale.

La succursale nous a donné un concours efficace pour les émissions et placements de titres. Le chiffre de ses dépôts et l'importance de sa clientèle s'accroissent de jour en jour.

**Bureaux
de quartier
et
Agences
en France.**

Pour les bureaux de quartier et les agences en France, nous avons strictement suivi, en 1898, le programme que vous exposait notre dernier Rapport. Avant d'ouvrir de nouveaux guichets, nous avons tenu à perfectionner encore notre organisation, à multiplier les contrôles, à former de bons agents, en les familiarisant avec nos méthodes de travail, en leur inculquant les principes qui, partout, doivent servir de règle à notre gestion. Les mesures prises en ce sens ont donné les meilleurs résultats, et nous sommes heureux de vous dire que la plupart des agences de date récente ont atteint la période productive.

Parmi les agences anciennes, celle de Marseille a continué à nous apporter son excellent contingent de profits annuels ; celles de Lyon, Rouen, Le Havre, Dijon, Limoges et quelques autres ont plus particulièrement réussi à accentuer leur prospérité. Dans l'ensemble, le progrès est général et ne peut que nous encourager à poursuivre le développement graduel de notre outillage en province.

**Agences
l'étranger.**

A l'étranger, l'agence de Londres a fourni une belle part contributive aux bénéfices sociaux. Cette agence, supérieurement conduite, est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans notre activité générale. Les sous-agences de Liverpool et de Manchester sont définitivement sorties de la période de mise en train.

Les succursales situées en pays lointain ont eu à lutter contre un concours exceptionnel de circonstances difficiles.

× Toutes celles qui travaillent dans les colonies anglaises — Bombay, Calcutta, Melbourne, Sydney, — ont dû, sur notre ordre, réduire au minimum leurs opérations en pleine saison active, à cause des incidents de politique extérieure que vous connaissez, et qui ont été, depuis, heureusement solutionnés.

Aux Indes, d'ailleurs, les profits de banque étaient irréalisables par suite de l'épidémie et de la diminution des affaires de change causée par la tendance du gouvernement à adopter l'étalon d'or. ×

Les agences établies aux Etats-Unis — San-Francisco, la Nouvelle-Orléans et Chicago — ont vu, de leur côté, leurs affaires troublées par le conflit hispano-américain. La guerre a eu son contre-coup jusque sur notre agence de Tanger, par suite de la dépréciation subie au cours des hostilités par la piastre espagnole, qui est la monnaie d'échange au Maroc.

Quant à Madagascar, la peste a sévi à Tamatave et a interrompu toutes les communications. Nous devons une mention au personnel de notre agence en cette ville, dont le ferme dévouement ne s'est pas démenti un instant. Le fléau n'a pas atteint Majunga, dont l'agence s'est sensiblement développée.

Chemin de fer de
Madagascar.

La mission dont nous vous avons entretenus l'an dernier, est revenue en décembre, après avoir mené à bonne fin une étude des plus complètes et des plus intéressantes sur le chemin de fer de Tamatave à Tananarive et, subsidiairement, sur les autres lignes dont il a été question pour la grande île. Les conclusions de ce travail ont un caractère de certitude qui a permis à la Compagnie coloniale de Madagascar de présenter, de concert avec le Comptoir et la Régie générale des Chemins de fer, une proposition ferme

dans la donnée de la convention originale. Si cette proposition recevait l'approbation du gouvernement et la sanction parlementaire, nous pourrions doter rapidement la nouvelle colonie des moyens de transport indispensables à sa prospérité.

Quelles que soient les décisions à intervenir, la mission aura été utile au pays ; et nous nous serons attachés, cette fois encore, à affirmer cet esprit d'entreprise et de persévérance dont est faite l'initiative privée, sans laquelle il serait impossible de mettre en valeur le magnifique domaine colonial acquis par la France. Il ne dépend pas de nous que nos efforts, souvent renouvelés dans cette direction, ne soient pas plus féconds.

Banques
coloniales.

Les comptes chez nous des banques coloniales ont passé à peu près par les mêmes phases que d'ordinaire. Le solde débiteur le plus élevé atteint dans l'année par l'ensemble des banques, a été de 12.039.000 francs, garanti par des rentes françaises.

Nous avons élargi encore le concours que nous prêtons à la Banque du Sénégal, dont le développement paraît s'accroître beaucoup.

Prêts maritimes.

Comme l'an dernier, nous avons consenti quelques prêts maritimes. Mais nous avons adopté pour principe de ne pas admettre que notre subvention devint un des facteurs indispensables de la constitution de Sociétés nouvelles d'armements, car nous entendons ne pas transformer notre rôle de prêteur en celui de commanditaire, qui serait contraire à l'esprit de notre institution.

Credito Italiano

Nous associant au courant amical qui s'est heureusement créé entre la France et l'Italie, nous avons participé à l'augmentation

du capital du *Credito Italiano*, un des établissements de crédit les plus actifs et les plus importants de la Péninsule. Notre Conseil d'administration et notre Direction sont représentés dans le Conseil d'administration et dans le collège des syndics de cette Société.

Opérations
financières.

Pour les opérations financières, notre activité n'a pas été moindre que pour les opérations courantes de banque.

Nous avons participé au prêt consenti à la Grèce, pour lui permettre d'attendre l'émission de *l'Emprunt garanti par les Puissances*, puis à cet emprunt même, dont vous savez le succès. — Nous avons procédé, avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, à l'émission de *l'Emprunt Roumain 4 0/0* de 180 millions, et, avec le concours d'autres établissements, à la *conversion des Obligations Communales 1879-92 et Foncière 1885*, des *Obligations Ville de Paris 1886*, et à l'émission des obligations de la *Province de Constantine*. — Nous avons contribué à la constitution de la *Mission d'Études* envoyée en Indo-Chine, dont les excellents travaux ont abouti à l'emprunt de cette colonie en 1899. — Le Comptoir a effectué la conversion des obligations du *Chemin de fer Transcaucasien* et l'émission d'actions nouvelles des *Établissements Bréguet*, d'obligations du *Chemin de fer de l'Est de Lyon*, de la *Société des Sels gemmes*, du *Secteur de Clichy* et des *Grands Bazzars*. — Nous nous sommes intéressés dans la constitution du *Crédit Anversois*, de la *Société générale de Télégraphes*, de la *Compagnie Française des Tramways de Bordeaux* et de la *Société Franco-Suisse d'Industrie Électrique*, dans l'augmentation du capital de la *Caisse Commerciale de Bruxelles*, de la *Compagnie française pour l'Exploitation des Procédés Thomson-Houston*, de la *Compagnie générale française de Tramways*, dans

l'émission de *l'Emprunt Hollandais* de 55 millions, et de *l'Emprunt Brésilien funding*. Enfin, nous avons été les intermédiaires entre la *Compagnie de Bône-Guelma* et la *Compagnie Florio-Rubattino* pour la transmission à la première de ces Sociétés de la ligne de chemin de fer construite et exploitée en Tunisie par la seconde. Cette transmission, qui a sanctionné l'entente franco-italienne dans la Régence, a été réglée par le produit de 16.500 obligations de la *Compagnie Bône-Guelma*, que nous nous sommes chargés de réaliser.

La multiplicité et la diversité des titres auxquels nous avons donné notre patronage vous indiquent l'influence croissante de notre Société, et la valeur de ses guichets. Ce pouvoir de placement est connu dans le monde international des affaires, et fait de plus en plus rechercher le concours du Comptoir pour qui se renouvellent ainsi les occasions de profits.

Ces occasions, nous estimons qu'elles ne seront pas plus rares dans l'avenir, car nous avons le sentiment que non-seulement le Comptoir National ira encore en progressant, mais que la France est entrée dans une phase de développement industriel où des nations voisines l'avaient devancée. L'accès ouvert à la civilisation de vastes contrées fermées jusqu'ici — telle que la Chine — l'expansion coloniale de plus en plus large de la France nécessiteront l'intervention de capitaux considérables et fourniront de puissants éléments d'activité.

Après cet exposé de nos opérations, vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous ayons dû nous préoccuper d'élargir l'espace dans lequel se meuvent nos services. Celui des coffres à louer au public s'est développé à ce point, rue Bergère, qu'au milieu de l'été dernier nous nous sommes trouvés, à notre grand

regret, dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes de nombreux clients ; tous les compartiments étaient occupés, et la place manquait pour loger de nouveaux coffres. Les services du Portefeuille, des Titres, de la Comptabilité et de l'Inspection sont devenus si considérables qu'au point de vue même de l'hygiène, nous avons eu le devoir d'atténuer l'encombrement et de donner à notre dévoué personnel plus d'air et de lumière.

Nous avons été d'abord au plus pressé, et avons pris à bail des bureaux, rue Sainte-Cécile, où ont été logés certains services, Mais ce n'étaient là que des mesures précaires, et il fallait améliorer de façon définitive notre organisation pour le présent, et rendre possible l'extension dans l'avenir.

Extension
des locaux.

Aussi, ayant appris que la Compagnie de Saint-Gobain songeait à reconstruire son hôtel contigu au nôtre — ce qui nous eût fermé la possibilité de nous agrandir — nous lui avons fait des offres d'achat, qui ont été agréées. Nous nous sommes dès à présent assuré ce vaste local, qui nous sera livré au plus tard dans quatre ans, et jamais, en tout cas, avant deux ans.

Cette combinaison nous laisse le temps de progresser encore, en sorte que le surcroît de frais en résultant sera parallèle à l'accroissement des profits. D'autre part, étant donnés les aménagements pratiqués déjà par la Compagnie de Saint-Gobain, nous pourrions d'abord, quand nous entrerons en possession de l'immeuble, n'occuper successivement que la partie qui confronte la rue Sainte-Cécile, et qui est construite pour des bureaux. C'est seulement au moment jugé par nous opportun que nous aborderons une installation d'ensemble rattachée à notre hôtel actuel.

Nous avons acquis également la maison située rue Bergère, 12

qui formait enclave dans nos locaux, et où plusieurs de nos services sont déjà installés, par suite de baux successifs qui remontent à plusieurs années.

Enfin, nous avons acheté, à Rueil, un grand emplacement où nous avons édifié deux corps de bâtiment isolés. Dans l'un d'eux, nous avons transporté la plus grande partie de nos archives, déjà encombrantes ; dans l'autre, nous serons en mesure de recevoir celles de Sociétés désireuses comme nous de se dégager, et dont la redevance allégera très sensiblement pour nous la charge de ces installations.

*
* *

Deux Administrateurs, MM. Méliodon et Cambefort, sont arrivés au terme de leur mandat (art. 17, § 3 et 6 des Statuts). Nous vous proposons leur réélection.

Votre Commission de contrôle vous dira les regrets que lui inspire la mort cruellement prématurée de son Président, M. Allain-Launay. Nous avons à cœur de nous associer à l'expression de ses sentiments. M. Allain-Launay avait participé à nos travaux dès l'origine. C'était un ancien ami de la maison ; la droiture et l'élévation de son caractère, la fermeté de son dévouement, l'agrément de son commerce rendaient sa collaboration précieuse.

Vous aviez confié à M. Allain-Launay les fonctions de Commissaire des comptes ; vous aurez à pourvoir à son remplacement, et vous pouvez renouveler le mandat de M. Baron ; qui vous présentera seul cette année le rapport d'usage.

Si vous approuvez les comptes qui vont vous être soumis, la répartition, pour l'Exercice 1898, sera, comme nous l'avons dit, de

26 fr. 25 c., sur lesquels un acompte de 12 fr. 50 c. a déjà été payé le 31 janvier écoulé. Nous mettrons donc en distribution, le 31 juillet prochain, le complément de 13 fr. 75 c., sous déduction de l'impôt résultant des lois de finance.

Le compte des parts de fondateur, qui était jusqu'à ce jour débiteur, par suite de la taxe que nous avons à acquitter pour leur circulation, se trouvera nivelé et deviendra même créancier d'une petite somme.

Nous reporterons à nouveau 28.055 fr. 68 c. au crédit du compte de Profits et Pertes.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE CONTROLE

MESSIEURS,

Nous avons, en commençant ce rapport, à vous faire part des divers changements survenus depuis un an dans la composition de notre Commission.

Tout d'abord nous avons eu le regret de perdre notre Président, M. Allain-Launay. Membre de la Commission de Contrôle et son Président depuis l'origine de la Société, M. Allain-Launay nous avait apporté le concours le plus actif et le plus dévoué; son intelligence, sa connaissance des affaires, son jugement si sûr lui avaient permis de nous rendre de grands services. Nous ajouterons que le charme de ses relations lui avait concilié l'affection de tous, et que sa perte a été pour nous, non seulement celle d'un collègue, mais aussi celle d'un ami. Vous vous associerez certainement à nos regrets.

Les membres restants de la Commission de Contrôle ont désigné pour le remplacer M. Gustave Robert, vice-président de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports.

Depuis la nomination de M. Robert, M. Krantz a donné sa démission, en raison des hautes fonctions gouvernementales auxquelles il a été appelé.

Nous avons désigné pour le remplacer M. Philippe Diéterlen, secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer de jonction Salonique-Constantinople.

Notre rôle dans l'Établissement a continué à être le même que par le passé.

Nous nous sommes tenus au courant des affaires sociales, en prenant connaissance des travaux journaliers du Comité de Direction et des Procès-Verbaux du Conseil d'administration, en assistant fréquemment aux séances de ce Conseil, et en examinant périodiquement la comptabilité.

Nous avons pu constater ainsi avec une grande satisfaction le développement toujours croissant des affaires sociales et de la prospérité de notre Établissement.

Nous pouvons vous dire aussi que les opérations ont toujours été conformes aux statuts. Les engagements de la Société ont été bien divisés et de nature à inspirer la plus entière sécurité à sa clientèle et à ses actionnaires.

Les disponibilités à vue ou à terme ont été largement suffisantes pour faire face rapidement aux exigibilités à vue ou à échéance. Nous nous en sommes rendu compte, non seulement par l'examen des situations mensuelles publiées, mais encore au moyen d'un travail dressé périodiquement et très fréquemment par les services de l'Administration Centrale. Ce travail, dans lequel les exigibilités et les disponibilités sont classées d'après leur nature et leur terme plus ou moins éloigné, nous a toujours donné pleine satisfaction.

Les diverses branches de l'activité sociale sur lesquelles notre attention a plus spécialement été portée n'appellent de notre part que de courtes observations.

PORTEFEUILLE

Le Portefeuille Effets a continué à être de nature essentiellement commerciale avec des risques bien divisés.

REPORTS

Les reports ont été faits sur des valeurs de négociation courante; leur chiffre a varié entre un minimum de 40.798.418 fr. 48 c. à fin décembre et un maximum de 60.232.209 fr. 66 c., à fin avril.

RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES

Le chapitre des rentes, obligations et valeurs diverses est resté, dans le courant de l'année, à un chiffre à peu près constant malgré diverses variations dans la composition du Portefeuille-Titres. Certaines valeurs ont été réalisées avec des bénéfices très appréciables et ont été remplacées par d'autres sur lesquelles des plus-values se sont également produites. Au 31 décembre 1898 le total du chapitre était de 24.527.002 fr. 68 c. comprenant, outre des valeurs de placement destinées à faire face aux demandes immédiates de la clientèle, des fonds d'États, des fonds coloniaux et des titres d'entreprises financières ou industrielles.

L'évaluation en a été faite dans le bilan à des cours bien inférieurs à ceux du 31 décembre, lesquels sont eux-mêmes aujourd'hui notablement dépassés.

COMPTES COURANTS DÉBITEURS

Les comptes courants débiteurs comprennent, d'une part, des découverts passagers provenant d'opérations en cours de règlement, d'autre part des crédits consentis par le Conseil à des maisons connues apportant à la Société un actif mouvement d'affaires.

Notre attention s'est souvent portée sur ces comptes.

AVANCES

Les avances continuent à être bien suivies par un service spécial et par nous-mêmes. La marge sur les titres qui leur servent de garantie est au minimum de 20 0/0, et est l'objet d'une surveillance constante.

Ce chapitre comprend aussi des avances garanties par des tiers d'une solvabilité connue et des avances sur marchandises avec une marge importante.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Ce chapitre, dont la composition a beaucoup varié dans le courant de l'exercice, atteignait, à la fin de l'année, le chiffre de 40.326.464 fr. 05 c., et a toujours été bien divisé.

Parmi les chapitres du passif, nous vous parlerons plus spécialement de nos acceptations qui continuent à présenter un total très intéressant et qui sont toujours très recherchées à l'étranger.

Leur contre-partie se trouve :

1° Dans les comptes débiteurs en vertu de crédits ouverts par le Conseil d'administration;

2° Dans des provisions en espèces;

3° Dans des comptes garantis par marchandises, titres ou engagements de tiers.

Le service des avances surveille également les cours des titres remis en garantie d'acceptations.

Nous mentionnerons, en terminant ce rapport, l'examen que nous avons fait des divers services de la Société, et spécialement nos vérifications de la Caisse-espèces, des divers services des Titres et du Portefeuille de l'Administration Centrale.

Nous avons examiné et visé les situations mensuelles publiées et les bilans semestriels.

Le compte de Profits et Pertes qui vous est soumis comprend des amortissements sur l'immeuble de la rue Bergère, sur le contentieux et sur les frais de premier établissement. Nous estimons, après l'avoir étudié, qu'il a été établi prudemment et que l'augmentation de dividende qui vous est proposée est parfaitement légitime.

Nous concluons donc, Messieurs, en vous engageant à approuver le bilan au 31 décembre 1898 et le compte de Profits et Pertes.

Les nominations de MM. Robert et Diéterlen faites provisoirement sont présentées à votre ratification, conformément aux articles 17 et 18 des Statuts.

M. Robert, succédant à M. Allain-Launay serait ainsi nommé pour deux ans.

M. Diéterlen, succédant à M. Krantz, qui devait être soumis cette année à la réélection, serait nommé pour trois ans.

GEORGES MARTIN.

GUSTAVE ROBERT.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Sur les comptes de l'Exercice 1898

MESSIEURS,

Avant d'aborder l'objet de ce Rapport, j'ai le devoir de vous faire part du décès, survenu au cours de l'exercice, de mon très distingué collègue, M. Allain-Launay, à qui vos Assemblées successives ont confié, sans interruption, le mandat de Commissaire depuis la constitution du Comptoir National d'Escompte.

Cette mort prématurée a été vivement ressentie par tous ceux qui ont approché M. Allain-Launay et pu apprécier l'aménité de son caractère, la sûreté de son commerce, la rectitude de son jugement, l'étendue de ses connaissances et son expérience des affaires.

Je devais cet hommage à la mémoire de mon collègue, et je m'assure que vous vous associerez aux regrets que cette perte nous a causés.

La résolution par laquelle vous avez nommé vos Commissaires dans votre dernière Assemblée générale stipule qu'au cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, le rapport pourra être présenté par un seul.

C'est en vertu de cette disposition que j'ai examiné seul les comptes de l'Exercice 1898, et que je formule les conclusions qui se dégagent de ce travail.

Les vérifications auxquelles j'ai procédé, et que comporte le mandat de Commissaire, m'ont permis de constater la tenue irréprochable des livres sociaux, la régularité absolue des écritures et la concordance parfaite des chiffres du bilan qui vous est soumis avec les données de l'Inventaire.

Il appartient à votre Conseil d'administration de vous donner les explications détaillées que comportent le développement des affaires au cours de l'Exercice 1898, et les variations des principaux chapitres du Bilan. — Je dois me borner, quant à moi, à vous signaler, au Passif, l'augmentation des comptes créditeurs et des dépôts à vue et à échéances, qui reflète bien l'extension de vos opérations et la confiance entière qu'inspire, au loin comme sur place, votre grand Établissement.

A l'actif, l'accroissement de 44 millions que présente le Portefeuille, et qui provient des Effets sur France, témoigne du souci qu'a votre Administration de mettre sans cesse de larges disponibilités en regard des exigibilités.

La composition de votre portefeuille valeurs est de nature à vous donner toute sécurité.

Les différents chapitres d'Acceptations présentent un solde notablement inférieur à celui de l'exercice précédent. Cela tient à des raisons de circonstances que votre Conseil vous fait connaître.

* * *

Le compte de Profits et Pertes fait ressortir un solde bénéficiaire de 5.367.967 fr. 73 c. net de tous frais généraux et des prélèvements pour amortissements de frais de premier établissement et de contentieux.

Conformément à l'article 40 des Statuts, le Conseil d'administration vous propose de répartir comme suit cette

somme de	Fr.	5.367.967 73
5 0/0 à la réserve		268.398 40
5 0/0 d'intérêt aux actionnaires, soit 25 francs, absorbant, pour 200.000 actions.		5.000.000 »
	RESTE Fr.	99.569 33
dont 5 0/0 au Conseil d'administration		4.978 45
	DIFFÉRENCE Fr.	94.590 88
à appliquer :		
Aux Parts de fondateur 42 0/0 Fr.	41.350 90	
Aux actionnaires, le solde	83.239 98	
TOTAL ÉGAL Fr.	<u>94.590 88</u>	

Par suite de cette répartition, le compte des actionnaires s'établit comme suit :

Intérêt à 5 0/0	Fr.	5.000.000 »
Attribution complémentaire.		83.239 98
	ENSEMBLE Fr.	5.083.239 98

A ce chiffre, il convient d'ajouter les montants disponibles sur les précédents exercices 194.815 70

Ce qui donne un total de Fr. 5.278.055 68

Votre Conseil vous propose de répartir 26 fr.

25 c., par action, soit 5.250.000 »

et de reporter à nouveau le solde de. . . . Fr. 28.055 68

Cette répartition est pleinement justifiée par la prospérité de vos affaires et par les bénéfices réalisés. — J'estime que vous servirez utilement vos intérêts en adoptant les propositions qui vous sont présentées à cet égard et en approuvant en leur entier les comptes qui vous sont soumis pour l'exercice 1898.

Paris, le 29 mars 1899.

BARON.

BILAN au 31 Décembre 1898

ACTIF		PASSIF	
CAISSE	26.261.171 80	CAPITAL	Fr. 100.000.000 »
{ Espèces en Caisse	Fr. 13.926.891 15	statutaire	Fr. 1.606.650 55
{ Espèces en Banque	258.236.987 51	(Décis, des Assemblées des 5 novembre	
{ Effets sur France	50.404.966 71	1889, 24 mai et 4 juin 1892, 25 avril	
{ Effets sur l'Étranger	Fr. 40.798.448 18	et 11 juillet 1898)	5.375.000 »
{ Effets de Commerce	5.917.081 51	supplémentaire	1.100.000 »
{ Effets de Commerce	36.768.928 89	immobilière	690.440 90
{ Effets de Commerce	45.655.348 21	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	Fr. 266.433.790 16
{ Effets de Commerce	24.527.002 68	COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	132.260.107 38
{ Effets de Commerce	16.665.587 15	COMPTES COURANTS DÉBITEURS	432.260.107 38
{ Effets de Commerce	58.788.801 73	BONS ET DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE	64.091.255 56
{ Effets de Commerce	10.326.464 05	COUPONS ET DIVIDENDES A PAYER	14.747.814 91
{ Effets de Commerce	8.774.453 95	BANQUES DES COLONIES FRANÇAISES	3.254.704 98
{ Effets de Commerce	59.888.162 18	EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	14.464.238 57
{ Effets de Commerce	35.903.009 84	ACCEPTATIONS POUR COMPTE DES AGENCES HORS D'EUROPE	6.639.172 83
{ Effets de Commerce	Fr. 12.275.391 57	ACCEPTATIONS POUR COMPTE DE TIERS	88.676.124 39
{ Effets de Commerce	7.250.000 »	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	2.627.024 35
{ Effets de Commerce	Fr. 712.398.667 11	IMMEUBLES (annuités à régler)	4.869.589 10
{ Effets de Commerce		ACTIONNAIRES : disponible sur exercices antérieurs	194.815 70
{ Effets de Commerce		PROFITS ET PERTES. — Exercice 1898	5.367.967 73
{ Effets de Commerce		TOTAL	Fr. 712.398.667 11

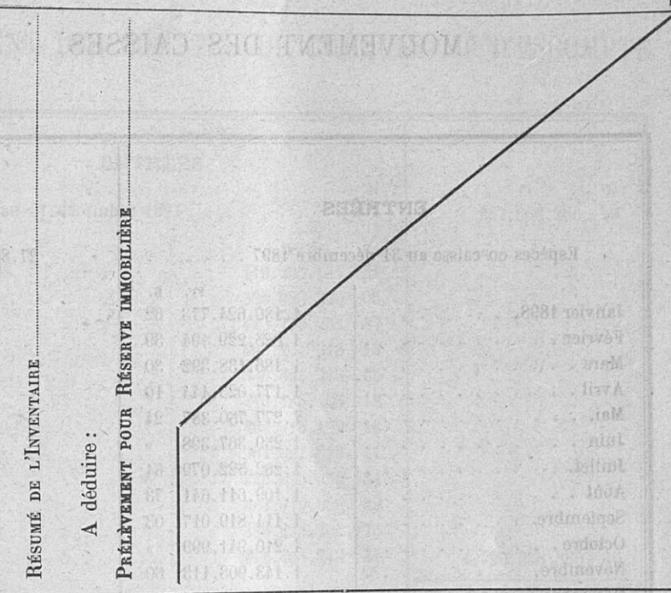
88371
95771

Compte de PROFITS et PERTES au 31 Décembre 1898

DÉBIT

RÉPARTITION :			
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :			
5 % sur 5.367.967 fr. 73 c., bénéfices nets de l'exercice	268.398 40		13
AUX ACTIONNAIRES :			
25 francs sur 200.000 actions libérées	5.000.000 »		40
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :			
Article 40 des Statuts	4.978 45	5.367.967 73	
AUX PARTS DE FONDATEUR :			
Articles 40 et 41 des Statuts	11.350 90		
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :			
Disponible de l'exercice 1898	83.239 98		
Fr.		Fr.	Fr.
		5.367.967 73	5.463.858 13
			95.890 40
			5.367.967 73

CRÉDIT



MOUVEMENT DES CAISSES

ENTRÉES		Fr.	C.
Espèces en caisse au 31 décembre 1897		27.868.140	61
	Fr. C.		
Janvier 1898.	1.130.624.773	62	
Février	1.025.229.494	39	
Mars	1.186.138.392	30	
Avril	1.177.023.444	10	
Mai	1.277.750.387	24	
Juin	1.259.367.398	»	
Juillet.	1.262.522.079	64	
Août	1.109.611.641	73	
Septembre.	1.114.819.017	03	
Octobre	1.210.941.999	»	
Novembre.	1.143.908.113	50	
Décembre	1.230.955.504	51	
		14.128.892.245	06
		14.156.760.385	67
SORTIES			
Janvier 1898.	1.136.499.060	94	
Février	1.025.252.783	12	
Mars	1.186.986.988	11	
Avril	1.173.906.494	44	
Mai	1.276.771.273	45	
Juin	1.261.602.770	79	
Juillet.	1.261.138.943	35	
Août	1.107.230.665	31	
Septembre.	1.119.154.684	40	
Octobre	1.208.134.139	78	
Novembre.	1.143.392.694	14	
Décembre	1.230.408.716	04	
		14.130.499.213	87
Espèces en caisse au 31 décembre 1898.		26.261.171	80
Espèces en banque au 31 décembre 1898.		13.926.891	15
ENSEMBLE. Fr.		40.188.062	95

MOUVEMENT DES COMPTES DE CHÈQUES ET D'ESCOMPTE

ENTRÉES		Fr.	C.
Solde au 31 décembre 1897		237.666.266	79
	Fr. C.		
Janvier 1898	419.295.134	21	
Février	385.023.326	05	
Mars	420.734.967	87	
Avril	403.204.616	13	
Mai	396.594.748	85	
Juin	410.486.465	18	
Juillet.	402.325.499	16	
Août	364.627.914	81	
Septembre.	333.695.552	84	
Octobre	383.919.908	29	
Novembre.	388.295.703	76	
Décembre	412.454.743	31	
		4.720.958.580	46
		4.978.624.847	25
SORTIES			
Janvier 1898.	410.848.136	36	
Février	390.374.703	62	
Mars	420.446.590	30	
Avril	388.069.932	45	
Mai	402.018.205	88	
Juin	414.063.741	52	
Juillet.	390.437.766	84	
Août	356.513.636	70	
Septembre.	347.863.354	97	
Octobre	383.364.219	49	
Novembre.	384.945.717	99	
Décembre	423.245.030	97	
		4.712.491.057	09
Solde au 31 décembre 1898		266.433.790	16
Comptes courants créditeurs au 31 décembre 1898.		132.260.107	38
Bons et Dépôts à échéance fixe.		64.091.235	56
ENSEMBLE. Fr.		462.785.153	10

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — FRANCE

	EFFETS		SOMMES		TOTAUX	
	ENTRÉES		Fr.	c.	Fr.	c.
Solde au 31 décembre 1897	412.650				213.379.469	24
Janvier 1898	768.636	438.133.228	37			
Février	739.778	425.133.075	01			
Mars	802.905	482.728.320	52			
Avril	783.821	496.040.072	47			
Mai	794.268	492.520.652	89			
Juin	835.225	541.829.203	55			
Juillet	799.888	494.689.226	26			
Août	794.884	449.507.560	24			
Septembre	804.290	497.415.611	18			
Octobre	831.206	518.004.569	23			
Novembre	844.018	492.061.863	24			
Décembre	902.576	520.270.362	04			
	9.701.495	5.848.333.745	»		5.848.333.745	»
	10.114.145 effets.		Fr.		6.061.713.214	24
	SORTIES		Fr.	c.		
Janvier 1898	777.581	422.552.597	43			
Février	749.574	424.269.843	06			
Mars	789.708	484.457.640	62			
Avril	775.805	477.920.254	30			
Mai	778.155	463.959.506	24			
Juin	834.248	540.080.157	01			
Juillet	801.082	503.762.389	14			
Août	788.111	446.950.451	39			
Septembre	809.400	503.963.029	97			
Octobre	845.083	534.498.396	34			
Novembre	825.665	478.222.793	81			
Décembre	899.134	522.839.167	42			
	9.673.546	5.803.476.226	73		5.803.476.226	73
Solde au 31 décembre 1898.	440.599 effets.		Fr.		258.236.987	51

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — ÉTRANGER

	EFFETS		SOMMES		TOTAUX	
	ENTRÉES		Fr.	c.	Fr.	c.
Solde au 31 décembre 1897	19.251				54.262.974	92
Janvier 1898	51.291	185.884.184	15			
Février	48.591	159.446.289	76			
Mars	54.014	192.747.671	40			
Avril	52.027	175.497.213	51			
Mai	50.609	170.044.598	10			
Juin	50.143	175.607.410	89			
Juillet	48.009	164.264.650	58			
Août	48.756	153.698.562	71			
Septembre	47.529	162.525.695	85			
Octobre	49.276	166.690.811	53			
Novembre	49.580	162.440.247	99			
Décembre	55.040	161.310.447	17			
	604.865	2.030.157.783	64		2.030.157.783	64
	624.116 effets.		Fr.		2.084.420.758	56
	SORTIES		Fr.	c.		
Janvier 1898	52.297	194.553.278	16			
Février	48.744	159.384.235	80			
Mars	54.775	196.924.772	07			
Avril	50.492	168.324.710	60			
Mai	50.550	172.956.253	16			
Juin	51.005	179.563.785	69			
Juillet	49.206	164.676.905	90			
Août	47.728	157.641.537	60			
Septembre	48.666	160.404.302	79			
Octobre	47.417	160.851.357	43			
Novembre	48.134	158.632.626	90			
Décembre	56.271	160.102.025	75			
	605.285	2.034.015.791	85		2.034.015.791	85
Solde au 31 décembre 1898.	18.831 effets.		Fr.		50.404.966	71

5848,5
2030,1
2878,4

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le compte *Profits et Pertes* s'élevant pour l'exercice 1898 à Fr. 5.367.967 73 se répartira comme suit :

I. A la Réserve statutaire :		
5 0/0 sur 5.367.967 fr. 73 c., montant des bénéfices de l'exercice 1898	268.398	40
II. Aux Actionnaires :		
Intérêts à 5 0/0, soit 25 francs, sur 200.000 actions.	5.000.000	»
III. Au Conseil d'administration :		
Suivant article 40 des statuts	4.978	45
IV. Aux parts de fondateur :		
Suivant articles 40 et 41 des statuts	11.350	90
V. Aux Actionnaires :		
Solde disponible.	83.239	98
SOMME égale aux bénéfices de l'exercice Fr.	5.367.967	73

Par suite de cette répartition, le compte des actionnaires s'établit comme suit :

Intérêts à 5 0/0	5.000.000	»
Attribution sur l'exercice 1898	83.239	98
TOTAL. Fr.	5.083.239	98
A ce chiffre, il convient d'ajouter les montants disponibles sur exercices antérieurs		
	194.815	70
TOTAL. Fr.	5.278.055	68
Répartition de 26 fr. 25 c. par action, dont 12 fr. 50 c. acompte mis en distribution le 31 janvier dernier, et le solde 13 fr. 75 c. payable à partir du 31 juillet, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finances		
	5.250.000	»
Solde disponible après approbation des comptes de l'exercice 1898	28.055	68

Compte des parts de fondateur :

Solde débiteur au 31 décembre 1897	2.008	83
Paiement au fisc pour l'exercice 1898.	5.142	66
TOTAL. Fr.	7.151	49
Attribution exercice 1898.	11.350	90
Solde créditeur au 31 décembre 1898. Fr.	4.199	41

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale réélit administrateurs MM. Méliodon et Cambefort, administrateurs sortants.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie les nominations de M. G. Robert et de M. Ph. Diéterlen, appelés en cours d'exercice aux fonctions de membres de la Commission de contrôle, le premier en remplacement de M. Allain-Launay, décédé, le second en remplacement de M. Camille Krantz, démissionnaire.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme MM. A. Baron et Blondeau Commissaires des Comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les Comptes de l'Exercice 1899, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par un seul Commissaire.

Elle fixe la rémunération des Commissaires au même chiffre que précédemment.

OPÉRATIONS

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ESCOMPTE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* escompte le papier de commerce sur Paris, la Province et l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est le seul Établissement français qui ait des Agences aux Indes Anglaises, en Australie, à San-Francisco, à Chicago, à la Nouvelle-Orléans, à Madagascar, et qui puisse délivrer, pour ces contrées, des lettres de crédit ou de recommandation auprès de ses propres Agences. Il a aussi des succursales dans les principales villes de France, ainsi qu'à Londres, Liverpool et Manchester. (Voir le tableau d'autre part.)

RECouvreMENTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de l'encaissement des effets sur Paris, la France, les Colonies et l'Étranger, à des conditions qui sont déterminées dans un tarif adressé à toute personne qui en fait la demande.

DÉPOTS A VUE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en compte de dépôt productif d'intérêt des fonds qui sont constamment à la disposition des déposants. Un carnet de chèques est délivré sur sa demande à chaque titulaire de compte.

DÉPOTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit des fonds à échéance fixe. L'intérêt de ces dépôts est actuellement fixé :

A 6 mois	1 1/2 %
A 1 an	2 %
A 2 ans.	2 1/2 %
A 3 ans.	3 %
A 4 ans	3 1/2 %

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES ET ENVOIS DE FONDS

Dans toutes les localités de France et de l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, contre provision préalable, des chèques ou des mandats sur la France et l'Étranger.

Il se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

La commission varie suivant le lieu de paiement et la forme du crédit.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* assure d'office, aux frais de ses clients, tous les envois d'espèces, de billets de banque ou de titres au porteur qu'il a à leur faire.

ACHAT ET VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

OUVERTURE DE CRÉDITS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* ouvre, contre provision ou moyennant une garantie agréée par le Conseil d'administration, des crédits libres ou documentaires sur tous les pays du monde.

LETTRES DE CRÉDIT

Pour voyages.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des lettres de crédit sur tous pays, ainsi que des lettres de crédit circulaires, payables dans le monde entier.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a organisé à sa Succursale, 2, place de l'Opéra (rez-de-chaussée), un service pour les voyageurs, et le paiement des lettres de crédit émises sur ses caisses. (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des accrédités, cabine téléphonique, bureau de poste, etc.)

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES MARITIMES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle dans les grands ports de mer, a organisé un service spécial, pour les prêts hypothécaires sur navires français ou francisés. Les demandes de prêts peuvent être adressées indifféremment, au siège social, 14, rue Bergère, ou à l'une quelconque des agences du *Comptoir* en France ou à l'étranger.

Sur les navires en construction dans les chantiers maritimes, le *Comptoir National* prête sur hypothèque, dans les termes de la Loi du 10 Juillet 1885, les derniers 50 % du prix dû aux constructeurs.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts au Siège social, 14, rue Bergère; à la Succursale, 2, place de l'Opéra, et dans les principales Agences.

TARIF DE LOCATION							
MODÈLES	DIMENSIONS			PRIX			
	Hauteur	Largeur	Profondeur	Un mois	Trois mois	Six mois	Un an
N° 1	0 ^m ,25	0 ^m ,25	0 ^m ,50	5 »	»	25 »	40 »
N° 2	0 ^m ,25	0 ^m ,65	0 ^m ,50	10 »	»	40 »	60 »
N° 3	0 ^m ,65	0 ^m ,65	0 ^m ,50	15 »	»	50 »	100 »
N° 4 (Coffre-fort entier).	2 ^m ,25	1 ^m ,30	0 ^m ,50	»	100 »	»	400 »

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, dentelles, etc.

RENSEIGNEMENTS SUR LES VALEURS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* possède un service d'Études financières chargé spécialement d'étudier toutes les affaires industrielles, commerciales et financières, françaises et étrangères, cotées ou non cotées, qui peuvent attirer l'attention des porteurs de titres. Ce service compulse journellement tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, pouvant permettre d'apprécier la valeur des entreprises dont les actions ou obligations sont offertes au public, et, de cette façon, les clients du *Comptoir National d'Escompte de Paris* peuvent être constamment renseignés sur l'origine et la marche des affaires qui les intéressent.

DÉPOTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur. Il encaisse d'office, sans frais, les coupons des titres déposés et les porte au crédit du déposant, valeur cinq jours après l'échéance, pour les encaissements effectués à Paris, et quinze jours après l'échéance pour les encaissements effectués sur d'autres places ou en monnaie étrangère, sous déduction des frais et suivant le cours du change.

Les droits de garde sont fixés par semestre à 0 fr. 05 c. par 20 francs de rente ou fraction de 20 francs. — 0 fr. 05 c. par titre d'une valeur de 500 francs ou au-dessous. — 0 fr. 10 c. par chaque titre d'une valeur de 501 à 1000 fr. — 0 fr. 15 c. par chaque titre d'une valeur de 1.001 fr. à 2.000 fr., et ainsi de suite, de manière que chaque mille francs élève les droits de 0 fr. 05 c. Le présent tarif est diminué de moitié pour les titres nominatifs, avec maximum de perception de 10 francs. Le minimum de perception par semestre est de 0 fr. 25 c. par nature de valeur.

Les droits de garde sont perçus par semestre et payables d'avance les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année; ils sont acquis au *Comptoir National d'Escompte de Paris* pour tout semestre commencé.

Les droits de garde sont réduits de moitié pour le semestre en cours quand le dépôt est fait dans les trois derniers mois du semestre.

Tout dépôt qui n'a pas été retiré le jour même où expire le semestre est considéré comme renouvelé aux conditions du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, à ce moment.

Le déposant reçoit un récépissé spécial pour chaque titre, avec indication des numéros. Ce récépissé est nominatif, il n'est cessible ni par simple tradition ni par endossement.

Les récépissés sont soumis au timbre de 0 fr. 60 c.

Afin de pouvoir encaisser en temps utile les intérêts des titres déposés dans ses caisses, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* en détache les coupons vingt jours avant l'échéance.

Les titres déposés peuvent être retirés de 2 heures à 4 heures le jour même de la demande du retrait (les dimanches et fêtes exceptés), pourvu que cette demande soit parvenue avant midi. Le déposant devra avoir soin de présenter, ou de faire présenter son récépissé chaque fois qu'il y aura un changement dans le stock des titres déposés, par suite de vente, de remboursement, et ce, afin que mention puisse être faite sur ladite pièce.

Les actions et parts du *Comptoir National d'Escompte de Paris* ne sont pas soumises au droit de garde. Il en est de même pour ses Bons à échéance.

DÉPÔTS DE TITRES

dans les Agences du Comptoir National d'Escompte de Paris
à l'Étranger.

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts dans ses agences étrangères : **Londres, San-Francisco, Melbourne, etc.**

Les clients qui ont déposé leurs titres dans ces agences peuvent, moyennant préavis, les retirer dans les villes de France ou de l'Étranger où le Comptoir National d'Escompte de Paris est établi.

Ces agences sont organisées pour recevoir les dépôts de titres; elles encaissent les coupons des titres déposés dans leurs caisses. Le montant de ces coupons est payé, sur la demande des déposants, dans l'un des sièges du Comptoir National d'Escompte de Paris, en France ou à l'Étranger.

SOUSCRIPTIONS

Le Comptoir National d'Escompte de Paris se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Les souscripteurs dans les Départements ou à l'Étranger supportent les frais de route des fonds et des titres, ainsi qu'une commission quand il y a lieu.

Le Comptoir National d'Escompte de Paris se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellement de feuilles de coupons, timbrages, transferts, encaissements de titres amortis, etc., suivant conditions spéciales.

GARANTIE contre les RISQUES

de REMBOURSEMENT des TITRES AU PAIR

Le Comptoir National d'Escompte de Paris se charge de garantir contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair.

Une notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs auxquelles le Comptoir peut donner cette garantie est envoyée sur demande.

VALEURS DE PLACEMENT

Le Comptoir National d'Escompte de Paris délivre sur simple demande et **sans aucuns frais** des :

Obligations des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, du Midi, aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes.

Il délivre immédiatement à ses guichets des obligations Ville de Paris, du Crédit foncier, etc.

AVANCES SUR TITRES

Le Comptoir National d'Escompte de Paris consent des avances sur rentes françaises ou fonds publics étrangers, sur valeurs émises par l'État, les départements, villes et communes et toutes autres administrations publiques, sur actions, obligations, parts d'intérêts des Compagnies de chemins de fer français et étrangers, etc., mais seulement jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes maximum de la valeur au cours de ces titres, et à la condition que ces avances ne soient faites que pour 90 jours au plus; elles peuvent être renouvelées.

Les remboursements anticipés, même partiels, sont acceptés.

ORDRES DE BOURSE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris se charge d'exécuter à la Bourse de Paris et sur toutes les autres places en France et à l'Étranger, les ordres d'achat et de vente qui lui sont transmis par les clients.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

Le Comptoir National d'Escompte de Paris se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ordre de Bourse ou à toute demande de paiement qui lui serait transmis par dépêche, à moins que le client ne se soit mis, au préalable, d'accord avec lui sur un code spécial, de manière à prévenir les abus. Il décline toute responsabilité pour les erreurs provenant du fait de l'Administration des télégraphes.

PAIEMENT DES COUPONS

Le Comptoir National d'Escompte de Paris paie sans commission, à Paris, les coupons des valeurs ci-après

FONDS D'ÉTAT	
Annam-Tonkin	2 1/2 0/0.
Argentin	5 0/0 1886.
—	4 1/2 0/0 1888 or intérieur.
Bulgare	5 0/0 1896.
Transcaucasien	3 et 4 0/0 (Chemin de fer).
Chinois	4 0/0 1895 or.
Chinois	5 0/0 1898.
Crédit Foncier Serbe.	(Lettres de gages Uprava Fondova).
Galicien	4 0/0 1890.
Hellénique	5 0/0 1881.
—	5 0/0 1884.
—	4 0/0 1887.
—	5 0/0 1893.
Hollandaise	2 1/2 0/0 (Rente). Certificats français.
Indo-Chinois	3 1/2 0/0 1898.
Madagascar	2 1/2 0/0 1897.
Mexicain	6 0/0 1890.
Morschansk-Sysrane	3 0/0.
Norvégien	3 1/2 0/0 1894.
Ottoman	(Dette convertie. Séries B. C. D.).
—	5 0/0 1886 (Douanes).
Ottoman	3 1/2 0/0 1894.
—	4 0/0 1890 de Priorité.
—	4 0/0 1890 de Consolidation.
—	5 0/0 1896.
Roumain	4 0/0 1896.
Roumain	4 0/0 1898.
Russe	4 0/0 1867.
—	4 0/0 1869.
—	4 0/0 1880.
—	4 0/0 1889.
—	4 0/0 1890, 2 ^e émission.
—	3 0/0 1894.
—	4 0/0 1893, 5 ^e émission.
—	3 0/0 1894, 2 ^e émission.
—	4 0/0 1894, 6 ^e émission.
—	5 0/0 1884.
Serbe	4 0/0 1895.
Portugais	4 1/2 0/0 1890. Obligations des Tabacs.
Tunisien	3 0/0 1892.
Vénézuélien	5 0/0 1896.

SOCIÉTÉS CIVILES

Annuités Nord.	—
—	Lérrouville-Sedan.
—	Orléans-Châlons.
Canal de Panama.	(Obligations nouvelles, émission mars 1888.)
—	(Obligations et Bons à lots, émission juin 1888.)
Société Civile de Participation Edison.	(Parts de Fondateur.)
Suez.	(Parts et Cinquièmes de Paris.)

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Chemins de fer de l'Est.	(Actions et Obligations. Actions de jouissance et capital. Obligations 2 1/2 0/0, 3 0/0 et 5 0/0.)
—	du Midi. (Obligations 2 1/2 et 3 0/0 et Actions de capital de jouissance.)
—	de l'Ouest. (Actions de capital, de jouissance. Obligations 2 1/2 0/0, 3 0/0 nouveau, 3 0/0 ancien.)
—	de Paris à Lyon et à la Méditerranée. (Actions et Obligations.)
—	de Paris à Orléans. (Actions et Obligations.)
—	de Bône à Guelma et Prolongements. (Actions et Obligations.)
—	de l'Ouest-Algérien. (Actions et Obligations.)
—	Régionaux des Bouches-du-Rhône. (Actions et Obligations.)
—	et Port de la Réunion.
—	du Sud de la France. (Actions et Obligations.)
—	Economiques du Nord. (Obligations 3 1/2 et 4 0/0.)
—	Est de Lyon. (Actions et Obligations.)

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS

Chemins de fer Andalous.	(Obligations.)
—	Beira-Alta. —
—	Beira-Baixa. (Obligations 3 0/0 et 4 1/2 0/0.)
—	Brésiliens de Bahia. (Obligations.)
Chemins de la Méditerranée.	—
de Méridionaux (Réseau Adriatique).	(Obligations.)
fer Italiens de la Sicile.	(Obligations.)

Le Comptoir National d'Escompte de Paris paie également les coupons échus de toutes les valeurs non comprises dans l'énonciation ci-dessus, sous déduction de sa commission.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 8659-4-99.

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS

Chemins de fer de Madrid-Cacérés et au Portugal.	(Actions et Obligations.)
—	de l'Ouest de l'Espagne. (Obligations.)
—	Portugais (C ^e Royale des). (Obligations 3 0/0 1 ^{er} rang et 4 0/0 1 ^{er} rang. Rio Grande do Sul. (Obligations.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations Foncières et Communales. (Coupons au porteur.)

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES FRANÇAISES

Comptoir National d'Escompte de Paris.	(Actions et Parts de fondateur.)
Banque de l'Algérie.	(Actions.)
Banque de Barcelonnette.	(Actions.)
Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts.	(Actions.)
Banque Française du Brésil.	(Actions et Parts bénéficiaires.)

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES

Banque Impériale Ottomane.	(Actions.)
Crédit Foncier Égyptien.	(Actions et Obligations 4 0/0.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES FRANÇAISES

Acieries de France.	(Actions, Parts de fondateur et Obligations et 20 ^e de Part de fondateur.)
L'Annuaire Didot-Bottin.	(Actions et Parts de fondateur.)
Bénédictine de Fécamp.	(Distillerie de la liqueur.) (Actions.)
Brasseries de la Meuse.	(Actions.)
Café-Restaurant Américain.	(Actions.)
Canal de Suez.	(Actions, Parts de fondateur, Obligations et Bons.)
Compagnie des Charbons et Briquettes de Blanzy et de l'Ouest.	(Actions et Obligations.)
Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon.	(Actions et Obligations.)
Compagnie Française des Câbles Télégraphiques.	(Obligations.)
Compagnie Française pour l'exploitation des Procédés Thomson-Houston.	(Obligations.)
Compagnie Générale Française de Tramways.	(Actions et Obligations.)
Compagnie Générale Française et Continentale d'Éclairage.	—
Compagnie Nantaise de Navigation à vapeur.	(Actions.)
Compagnie Nationale d'Électricité (système Ferranti).	(Obligations.)
Compagnie Nationale de Navigation.	(Actions.)
Distilleries, Malteries et Brasseries. (Grande Société Française de la Brasserie de la Comète.)	(Actions.)
Gaz de Bordeaux.	(Actions et Parts de fondateur.)
Grand-Hôtel.	(Obligations.)
Lazare Weiller.	(Actions et Obligations.)
Maison Bréguet.	(Actions et Obligations 4 1/2 0/0.)
Matières Colorantes et Produits Chimiques de Saint-Denis.	(Actions.)
Mines de Campagnac.	(Actions et Obligations.)
Mines du Laurium Français.	(Actions et Parts de fondateur.)
Nickel.	(Actions et Obligations 4 0/0, 5 0/0 et 6 0/0.)
Passage Jouffroy.	(Actions.)
Société Chimique des Usines du Rhône.	(Actions.)
Société d'Éclairage électrique du Secteur de la Place Clichy.	(Actions et Obligations.)
Société de l'Imprimerie du Journal de Marseille.	(Actions.)
Société des Lièges fusionnés des Hamendas et de la Petite-Kabylie.	(Actions.)
Société d'Industrie houillère de la Russie méridionale.	(Actions.)
Société du Placer Enfin.	(Actions.)
Société Générale des Carrières du Midi.	(Actions.)
Société Générale Française d'Exploitation et de Traitement des Minerais.	(Obligations.)
Société Lyonnaise des Forges motrices du Rhône.	(Actions.)
Société Serbe Française d'Éclairage et de Voies ferrées.	(Obligations.)
Société des Sels gemmes et Houilles de la Russie méridionale.	(Obligations.)
Société « l'Alliance Générale ». (Obligations.)	—
Société des Forges, Tréfileries et Pointeries de Creil.	(Obligations.)
Société Française des Grands Bazaars et Nouvelles Galeries réunies.	(Obligations.)
Société anonyme du Saint-Raphaël Quinquina.	(Actions.)
Société anonyme des Sucreries et Distilleries de Françaises.	(Actions.)
Société du Petit Méridional et autres publications.	(Obligations.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

Compagnie Madrilène du Gaz.	(Actions et Obligations.)
Dynamite du Transvaal.	(Actions et Obligations.)
Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Égypte.	(Parts de fondateur, Actions, Coupon intérimaire et Obligations.)
Société Minière de la Estrella.	(Actions.)
Société Minière et Métallurgique des Alpes Autrichiennes.	(Actions et Obligations.)
Société Ottomane des mines de Cassandra.	(Actions.)
Tabacs Portugais.	(Actions.)

Agences, Succursale et Bureaux de quartier

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

A. Boulevard Saint-Germain, 176.	L. Avenue de Clichy, 36.
B. Boulevard Saint-Germain, 3.	M. Avenue Kléber, 87 (Passy).
C. Quai de la Rapée, 2.	N. Avenue Mac-Mahon, 35.
D. Rue Rambuteau, 11.	O. Boulevard Montparnasse, 71.
E. Rue de Turbigo, 16.	P. Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 27.
F. Place de la République, 21.	R. Boulevard Saint-Michel, 53.
G. Rue de Flandre, 24.	S. Rue Pascal, 2 (Gobelins).
H. Rue du Quatre-Septembre, 2, (Pl. de la Bourse)	T. Boulevard de Courcelles, 2, et avenue de Villiers, 1.
I. Boulevard Magenta, 84.	V. Avenue d'Orléans, 85.
K. Boulevard Richard-Lenoir, 92.	

BUREAUX DE BANLIEUE

LEVALLOIS-PERRET, place de la République, 3. — ENGHEN-LES-BAINS, Grande-Rue, 47.

AGENCES EN FRANCE :

ABBEVILLE	CASTRES	HAYRE (LE)	PÉRIGUEUX
AGEN	CAVAILLON	HAZEBROUCK	PERPIGNAN
AIX-EN-PROVENCE	CETTE	ISSOIRE	PONT-L'ÈVÈQUE
ALAIS	CHAGNY	JARNAC	REMIREMONT
AMIENS	CHALON-SUR-SAONE	LEZIGNAN	RIVESALTES
ANGOULÈME	CHATEAURENARD	LIBOURNE	ROANNE
ARLES	CLERMONT-FERRAND	LIMOGES	ROUBAIX
AVIGNON	COGNAC	LUXEUIL	ROUEN
BAGNÈRES-DE-LUCHON	CONDE-SUR-NOIREAU	LYON	ROYAT
BAGNOLS-SUR-CEZE	DAX	MANOSQUE	SAINT-CHAMOND
BEAUCAIRE	DEAUVILLE-TROUVILLE	MARSEILLE	SAINT-DIE
BEAUNE	DIEPPE	MAZAMET	SAINT-ÉTIENNE
BERGERAC	DIJON	MONT-DE-MARSAN	SALON
BÉZIERS	DUNKERQUE	MONT-DORE (LE)	TOULOUSE
BORDEAUX	ELBEUF	MONTPELLIER	TOURCOING
BORDEAUX (LA)	ÉPINAL	NANTES	TROUVILLE-DEAUVILLE
CAEN	FERTE-MACÉ (LA)	NARBONNE	VICHY
CALAIS	FIRMINY	NICE	VILLEFRANCHE-S-SAONE
CANNES	FLERS	NIMES	VILLENEUVE-SUR-LOT
CARCASSONNE	GRAY	ORANGE	VIRE

AGENCES A L'ÉTRANGER :

AGENCE DE LONDRES : 52, Threadneedle Street, E. C.

MANCHESTER : 61, King Street.

LIVERPOOL : Bank Chambers Castle Street.

AUSTRALIE	INDES	ÉTATS-UNIS
MELBOURNE	BOMBAY	CHICAGO
SYDNEY	CALCUTTA	SAN-FRANCISCO
MADAGASCAR	MAROC	NOUVELLE-ORLÉANS
MAJUNGA	TANGER	TUNISIE
TAMATAVE		TUNIS
TANANARIVE		Sfax
		SOUSSE
		GABES